



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H15 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 14 septembre 2017

Heure d'ouverture de séance : 20h23

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Yohan MARECHAL, Cédric CARRU, Jacqueline RIMMER, Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Kornelius GOUDAPPEL, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le PV de la dernière séance du Conseil.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce compte rendu. Par ailleurs, Mme le Maire demande à son conseil la possibilité d'ajouter au point n°10, la nomination de deux agents recenseurs.

Madame le maire ouvre donc la séance à 20h23.

1) Discussion sur l'éventuel intéressement des boulangers concernant le projet multiservice sur le site de la boulangerie anciennement la poste.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Von Doringk et elle-même ont eu une réunion avec les boulangers concernant leur éventuel intéressement pour la réalisation d'un multiservice. Après discussion, ils s'avèrent que ces derniers, à cause de problèmes familiaux ne sont pas intéressés par ce projet. Néanmoins, la boulangerie reste en activité.

Par ailleurs, selon le montant des subventions qui seront accordées concernant ce dossier, Mme le Maire propose que ce dernier soit finalisé.

Le Conseil Municipal partage son point de vue.

2) Modification du siège social du SIAEP AUVEZERE MANOIRE – Délibération.

Mme le Maire explique que sur la demande du SIAEP AUVEZERE MANOIRE, le siège social a été transféré de « Boulazac-Isle-Manoire » à « Bassillac et Auberoche », pour faciliter les échanges administratifs puisque l'établissement se trouve sur la même commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la modification du siège social du SIAEP AUVEZERE MANOIRE.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3) Présentation du RPQS du SIAEP AUVEZERE MANOIRE – Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr BERTRAND qui présente le rapport sur l'eau (RPQS 2016) du SIAEP AUVEZERE MANOIRE. Il précise que la qualité de l'eau est bonne et qu'il y a une baisse des prix. Il est à noter que le syndicat gère 32 communes avec environ 14 544 habitants desservis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le RPQS 2016 du SIAEP AUVEZERE MANOIRE.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

4) Proposition d'acceptation de l'adhésion de la commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT au SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE - Délibération

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les éléments suivants :

- Par délibération en date du 15 juin 2017, la Commune de ANTONNE-ET-TRIGONANT sollicite son adhésion au SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE.
- Le Comité Syndical du SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE, lors de sa réunion du 12/07/2017 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE, l'adhésion de la Commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT au SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE.

Mme le Maire propose de l'accepter.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'accepter l'adhésion de la commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT au SIAEP de LA VALLEE DE L'ISLE.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

5) Présentation de la lettre du 28 juin 2017 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Savignac-Les-Eglises ainsi que la balance des comptes au 31 décembre 2016 ; demande de délibération permettant l'affectation des restes financiers du SIAS aux collectivités – Délibération

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Savignac-Les-Eglises, Mme le Maire présente la lettre de Mme la Préfète demandant de délibérer sur les conditions de liquidation du SIAS et la balance des comptes au 31 décembre 2016, présentant une peu de passif et un solde de trésorerie positif.
Il est proposé une répartition de l'actif et du passif restants au prorata du nombre d'habitants des communes membres du SIAS.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la répartition de l'actif et du passif restants du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Savignac-Les-Eglises, au prorata du nombre d'habitants des communes membres du SIAS.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

6) Modification RODP FINAGAZ – Délibération.

Madame le Maire demande l'annulation de la délibération concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public 2017 (RODP) pour FINAGAZ.

Une nouvelle délibération doit être prise suite à une erreur de calcul concernant la longueur totale du réseau établie par le SDE24. En effet, dans le chiffre global, la partie départementale du réseau a été incluse. Or, il convient de ne garder que la part communale.

Un titre doit être refait pour l'année 2017 comme suit :

Calcul RODP 2017 :

	Nom de la Commune	Longueur en mètres sur voirie communale	Date mise en gaz
1	COULAURES	1101,5	mai-15
		1101,5	
		Coefficient de revalorisation 2017 selon l'indice ING :	1,18

PR étant le plafond de la redevance due par l'occupant du domaine selon la formule suivante :

$$PR = [(0,035€ \times L) + 100€] \times 1,18$$

L : longueur du réseau en mètres

soit pour 2017 :

163,49 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité de ses membres, le paiement de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) due par Finagaz pour un montant de 163.49 €

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

7) Proposition de soutien financier au tournage du film : « La légende retrouvée » – Délibération.

Mme le Maire explique que ce film touche particulièrement Coulaures car il découle du livre écrit par Mr Jean-Claude FAURE qui a obtenu le prix PANAZO et que beaucoup de scènes ont été tournées dans la commune.

Elle donne la parole à ce dernier qui explique que les différentes communes où est tourné le long-métrage, ont apporté leur contribution et qu'il reste par ailleurs une année de tournage.

Il est proposé de verser à la SMAC 24 une subvention d'un montant de 400 ou 500€ en janvier 2018.

Après discussion, l'assemblée délibérante décide d'allouer une somme de 500€ pour le tournage du film : « La légende retrouvée ».

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, de verser à la SMAC 24 une subvention d'un montant de 500€ pour le tournage du film : « La légende retrouvée ».

Détail du vote :

Abstention : 01(Jackie RIMMER)
Contre : 0
Pour : 400€ (Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Christian BERTRAND)
500€ (les 7 autres)

8) Point sur l'école et la sécurité aux abords.

Mme le Maire explique que les propositions faites auparavant ne sont pas réalisables (faire sortir les élèves du primaire par la même sortie que les enfants de la maternelle, faire arrêter les bus devant la sortie de l'école ; sens interdit...). Mme le Maire donne la parole à deux agents du personnel qui s'occupe de la sortie des cours à 16h30. Elles expliquent que des enfants sont récupérés bien après cet horaire et que certains parents attendent dans leur voiture. Le danger de devoir faire traverser la route aux enfants seuls, est souligné. Devant ce constat, Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de faire signer aux parents une décharge afin de dégager toutes responsabilités.

9) Délibération pour une décision modificative concernant une modification du montant de la subvention attribuée à l'association « Coulaures Festivités ».

Mme le Maire explique que suite à la fête du 15 août dernier, la mairie a réglé certaines factures par mandat administratifs (Feu d'artifice, Structures gonflables...) Toutes ne peuvent pas être réglées de cette manière car certains prestataires demandent un autre moyen de paiement, plus rapide. Elle donne la parole à Mme Suzanne MARTIN, Trésorière du Comité des Fêtes qui explique que ce dernier a donc réglé les factures de certains artistes et professionnels du spectacle à la place de la commune pour un montant total de 2058€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser une somme supplémentaire de 2058€, en remboursement des frais incombant à la municipalité et qui ont été réglé par « Coulaures Festivités ».

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

10) Recensement de la population 2018 : nomination d'un agent coordonnateur et de deux agents recenseurs – délibération.

Mme le Maire explique que le recensement de la population va avoir lieu en janvier 2018 et qu'il est nécessaire de nommer un agent coordonnateur. Elle propose d'assurer cette fonction.

Par ailleurs, elle souhaite nommer également lors de cette séance les deux agents recenseurs, comme par le passé.

Mme le Maire propose de reconduire Mme Nathalie SALMON (Verdeney), déjà agent recenseur en 2012.

Pour le deuxième, un appel à candidature a été diffusé parmi la population. Quatre candidats ont proposés leur service, par ordre d'arrivée :

- 1 – Mme Hildegard HOLTSCHEIDER (Les Raynauds)
- 2 - Monsieur Francis VALENTIN (Verdeney)
- 3 - Monsieur Didier CHAUSSADAS (La Giboulie)
- 4 – Monsieur Alain BOST (Le Couvent).

L'assemblée délibérante précise à l'unanimité qu'elle ne peut pas retenir la candidature de Mr VALENTIN, celui-ci habitant le même village que Mme SALMON. Le suivant sur la liste étant Mr CHAUSSADAS, il est choisi comme deuxième agent recenseur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Choisit**, à l'unanimité de ses membres, Mme le Maire comme agent coordonnateur, Mme Nathalie SALMON et Monsieur Didier CHAUSSADAS comme agents recenseurs pour le recensement de la population 2018.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

11) Proposition de don à l'école de danse de Françoise LAGREZE NOUGEIN, en contrepartie de la prestation rendue pour la fête du 15 août – délibération.

Mme le Maire propose de faire un don de 1000€ à l'école de danse de Françoise LAGREZE NOUGEIN, pour la remercier de son bénévolat, et de sa disponibilité, et de celle de son groupe de danseuses, pour la prestation (offerte par Mme LAGREZE NOUGEIN) rendue lors de la fête du 15 août.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser à l'école de danse de Françoise LAGREZE NOUGEIN, un don d'un montant de 1000€ pour la prestation rendue lors de la fête du 15 août.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

12) Analyse des menus de la cantine scolaire proposée par Madame LAMAND et proposition d'un contrat de travail avec cette professionnelle pour les menus de la cantine.

Mme le Maire donne lecture de la lettre de Mme LAMAND, diététicienne à Coulaures, qui propose de réaliser les menus pour le restaurant scolaire avec un tarif de 18€75/semaine, et qui soumet en parallèle, un projet gratuit de partenariat avec les élèves de la cantine, pour leur apporter des notions de nutrition dans le domaine de l'alimentation.

Mme le Maire et le Conseil Municipal souligne l'intérêt du projet. Néanmoins, après intervention des agents techniques cantine et TAP, il apparaît que le projet soit difficile à mettre en place, par le manque de temps dans l'emploi du temps des élèves.

En ce qui concerne les menus, l'assemblée ne souhaite pas donner suite compte tenu du coût.

Mme MONEIN pose la question de l'introduction du bio dans les repas.

C'est toujours d'actualité, sachant que cela entraînerait une augmentation du prix du repas : 2.50 au lieu de 2.20 actuellement. C'est pourquoi il est proposé d'effectuer un sondage auprès des parents, pour leur demander leur avis.

Par ailleurs, Mme le Maire signale qu'elle a rendez-vous prochainement avec un maraicher bio.

13) Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h45.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 25 septembre 2017.

- 2017/09-54 Modification du siège social du SIAEP AUVEZERE MANOIRE – Délibération.
- 2017/09-55 Présentation du RPQS du SIAEP AUVEZERE MANOIRE – Délibération.
- 2017/09-56 Proposition d'acceptation de l'adhésion de la commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT au SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE - Délibération
- 2017/09-57 Présentation de la lettre du 28 juin 2017 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Savignac-Les-Eglises ainsi que la balance des comptes au 31 décembre 2016 ; demande de délibération permettant l'affectation des restes financiers du SIAS aux collectivités – Délibération
- 2017/09-58 Modification RODP FINAGAZ – Délibération.
- 2017/09-59 Proposition de soutien financier au tournage du film : « La légende retrouvée » – Délibération.
- 2017/09-60 Délibération pour une décision modificative concernant une modification du montant de la subvention attribuée à l'association « Coulaures Festivités ».
- 2017/09-61 Recensement de la population 2018 : nomination d'un agent coordonnateur et de deux agents recenseurs – délibération.
- 2017/09-62 Proposition de don à l'école de danse de Françoise LAGREZE NOUGEIN, en contrepartie de la prestation rendue pour la fête du 15 août – délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	EXCUSE
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE